

**PROCES VERBAL REUNION CSE
SECURITE DU
21/03/2022**

26/03/2023

Présent pour la direction : Mr. Maurice

Présents pour les élus : Mmes Benoît via teams, Boulanger, Sissung

Mrs Bail, Benoît, Hamelle, Le Gall, Le Luyer, Mell

Collaborateurs :Mme Berthonnaud

Membres de droit : Docteur Le Rhun

Monsieur Malledant, préventeur sécurité

Début de réunion à 10h10

Questions	Réponses	Suivi	Délai
1. Visite d'usine	<p>Le secrétaire fait remarquer qu'il n'y a pas de connexion teams avec une élue pour suivre les débats. Monsieur Maurice nous dit que madame Berthonnaud étant en conférence téléphonique, elle ne pourra pas être là pour faire la connexion. L'interrogation qui se pose est pourquoi rien est organisé en amont pour palier à l'absence de madame Berthonnaud qui était prévue.</p> <p>Suite à la visite d'usine, un point est fait sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le FOT : suite du carénage des autres groupes de la Cobden et remarques sur des points de non-conformité du groupe N°3 / nouvelle cartérisation de celui-ci les 14 et 15 mai - le FOT : bac de rétention pour les fûts stockés contre le mur en sortie Cobden, sera mis en place pour avoir la norme ISO 14001. Le secrétaire se demande si l'échéancier qui devait être fourni à l'inspecteur du travail est bien respecté. - stock bobines : constat des problèmes récurrents d'infiltrations d'eau dans plusieurs zones et de condensation des deux côtés du SAS / demande de la direction d'une capex pour le changement total de la couverture - PCR : contraintes d'accessibilité pour l'accès des organes de réglage parmi les câblages au sol (voir photo dans la visite d'inspection) 	A suivre A suivre A suivre A suivre	

PROCES VERBAL REUNION CSE

SECURITE DU

21/03/2022

26/03/2023

	<p>- PCR : Le médecin du travail constate que le bruit de la 203 engendre de la fatigue.</p> <p>- Rapports APAVE : suite à la nouvelle sortie MO, l'avis technique de l'APAVE fait apparaître des non-conformités : L'équipement ne peut être déclaré apte à assurer sa fonction sans risque, dans les conditions d'utilisation normales et indiquées dans les deux rapports.</p> <p>La direction n'est pas d'accord avec l'avis de l'APAVE et apportera des éléments de réponse au point N°9.</p> <p>Docteur Le Rhun nous fait part que le législateur a mis en place une visite médicale de fin de carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui permet de clôturer pour les salarié.es sous SIR (surveillance individuelle renforcée) • qui permet pour les autres salarié.es, de continuer la surveillance médicale de leurs expositions durant leur carrière professionnelle, afin de la qualifier, la quantifier et la transférer au médecin traitant qui sera maître d'œuvre pour continuer cette surveillance. <p>Il dit que le service RH doit fournir la liste des salariés qui ont une maladie professionnelle ou tout autre exposition. Il dit que si cette démarche n'est pas faite et que vous n'avez pas déclaré être en exposition avec des substances chimiques ou autres type d'activité ou maladie professionnelle, cela reste très difficile de se faire reconnaître en maladie professionnelle. Pour les personnes concernées par ces cas, une attestation d'exposition sera faite par le médecin du travail lors de ces visites.</p>		
2. Validation procès-verbal CSE ordinaire du 21.02.2022	Aucune remarque, le procès-verbal du CSE ordinaire du 21.02.2022 est validé.		
3. Point sur l'enquête faite le 26.01.2022 suite à la reconnaissance de la maladie professionnelle de monsieur Touboullic Roger	<p>Le secrétaire tient à préciser que l'enquête a été faite après coup, du fait de ne pas avoir été mis au courant de la maladie professionnelle de monsieur Touboullic Roger en temps et en heure. Cette enquête a été réalisée le 26/01/2022 via le cerfa N°61-2257. Le cerfa et le compte rendu ont été transmis à la direction, à la médecine du travail et à l'inspection du travail.</p> <p>Docteur Le Rhun dit que cette enquête vient compléter celle réalisée par l'ergonome de la STI. Les enquêteurs soulignent que cette enquête réalisée par la STI le 30/11/2021, n'a pas été communiquée aux enquêteurs lors de leur demande faite par courrier le 25 novembre 2021. Les enquêteurs font lecture des préconisations faites sur le cerfa suite à leur enquête.</p> <p>Monsieur Maurice dit que les préconisations retenues seront réalisées au plus tard le 30 avril hormis la table élévatrice qui demande un délai d'approvisionnement.</p> <p>Monsieur Nigen dit que la table a été commandée et livrée.</p> <p>Le secrétaire dit que le seul bémol, c'est l'information de la maladie professionnelle non communiquée au CSE.</p>		A suivre

PROCES VERBAL REUNION CSE

SECURITE DU

21/03/2022

26/03/2023

	<p>Présentation faite par madame Sissung et monsieur Hamelle Plusieurs points sont abordés à savoir :</p> <p>4. Présentation de la visite d'inspection sur les PCR et choix de la prochaine visite d'inspection</p> <ul style="list-style-type: none"> - La hauteur des palettes pour les commandes de collage n'est toujours pas respectée sur les bobsts, le fait de grimper sur le rail peut provoquer une chute de l'opérateur - La délimitation de la zone palettes (stockage dans l'environnement de travail), un rail pourra être rajouté après récupération sur ZLM ou 924 - Problématique d'accessibilité pour les réglages de la Pulsar au côté opposé conducteur - Etude de poste faite par une ergonome depuis plus de deux ans non fournis malgré une demande, madame Berthonnaud dit qu'elle va se renseigner pour la diffusion de l'étude de poste. - Date butoir au 30 avril 2022 pour être à jour sur les ERVP, le préventeur dit qu'il y a eu la Covid qui est venue retarder <p>La prochaine visite d'inspection concernera l'expédition, elle sera réalisée par messieurs Benoît et Hamelle. Document annexé au procès-verbal</p>	<p>Service RH, service prévention</p> <p>Benoît/Hamelle</p>	<p>Non précisé</p> <p>A suivre</p> <p>Prochain CSE sécurité</p>
5. Cobden : où en sommes-nous sur l'avancement de la cartérisation ?	<p>Après la visite d'usine, monsieur Nigen dit qu'il y a des points de non-conformité constaté par l'APAVE au groupe N°3 dès sa pose et précise qu'il y aura un nouveau concept pour la cartérisation de celui-ci suite à ces remarques. Il dit qu'une intervention est prévue les 14 et 15 mai 2022. L'étude technique du groupe N°2 est terminée et une intervention est prévue à la deuxième quinzaine de septembre.</p>	<p>Partner</p>	<p>Septembre</p>
6. Stock bobines : nombreuses infiltrations d'eau dans le stock (CSE sécurité du 13.012.2021)	<p>Des remarques ont été faites lors de la visite d'usine et le constat est qu'il y a beaucoup d'infiltrations d'eau qui se rajoutent aux problèmes de condensation. Ces deux phénomènes engendrent des déchets papier et demande une mise de protection des bobines. Le risque sécurité pour le cariste qui fait l'opération de capotage n'est pas à négliger.</p>		
a) est-ce qu'une capex est prévue ?	<p>Monsieur Maurice dit qu'une capex va être demandée pour le changement total de la toiture qui date de 1991. Un devis est en attente par la société AJM pour cette semaine.</p>		

**PROCES VERBAL REUNION CSE
SECURITE DU
21/03/2022**

26/03/2023

b) est-ce qu'une date de travaux est prévue ?	<p>Monsieur Le Gall demande de faire des travaux sur des zones déjà identifiées en attendant les gros travaux.</p> <p>Pour l'instant il n'y a pas de date arrêtée mais la direction nous tiendra de l'avancée du dossier.</p>	Direction	A suivre
7. Point Covid	<p>Monsieur Maurice dit qu'à la suite du comité Covid du site de Bretagne qui s'est réuni le 17.03.2022 et des recommandations du comité France et gouvernementales, le port du masque n'est plus obligatoire mais reste recommandé. Les masques restent à disposition du personnel. Les jauge sont supprimées pour les salles de réunion, les vestiaires et les salles de pauses ainsi que pour l'ensemble des bureaux. Les gestes barrières doivent être respectés. Dans l'attente d'un accord sur le télétravail, les situations des personnes sensibles et en télétravail restent inchangées jusqu'au 31 mars 2022.</p> <p>Madame Benoît fait constater que l'on suit les dispositions de Paris malgré les cas en forte progression en Bretagne et demande si l'on connaît le nombre de cas Covid ces deux dernières semaines.</p> <p>La direction nous dit qu'il y a environ 4 à 5 cas positifs par semaine.</p> <p>Madame Benoît demande si une note de service a été affichée.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'elle n'est encore pas affichée.</p>	Service RH	Non précisé
8. MO : devis concernant la vapeur (CSE du 25.01.2022) suite	<p>Monsieur Maurice dit que le remplacement de la nouvelle tourelle d'extraction se fera mercredi 23 mars 2022.</p>	Maintenance	23.03.22
9. Rapports APAVE MO: remarques sur les rapports	<p>Suite à la visite d'usine et des avis techniques rendus par l'APAVE concernant la MO, monsieur Maurice ne trouve pas correct de ressortir de son contexte une phrase et dit que l'avis rédigé par l'APAVE peut générer une inquiétude parmi les opérateurs. Il dit qu'à partir du moment où une machine n'est pas parfaitement conforme, y compris sur sa partie documentaire, l'APAVE ne peut pas faire autrement que de conclure à la non-conformité de la machine.</p> <p>Monsieur Nigen dit que le rapport APAVE a été soumis à la société BHS pour prise de position, celle-ci a répondu point par point aux remarques de l'APAVE et a fait des préconisations pour lesquels la société BHS s'est engagée à porter des modifications.</p> <p>Monsieur Nigen dit être en attente d'un retour de la société BHS pour mettre en œuvre les recommandations qui sont nécessaires par rapport aux remarques sur lesquels il estime être en entière responsabilité.</p> <p>Le secrétaire demande si une autre vérification sera faite par l'APAVE pour contrôle.</p> <p>Monsieur Nigen répond « pas nécessairement ».</p>		A suivre

**PROCES VERBAL REUNION CSE
SECURITE DU
21/03/2022**

26/03/2023

10. Bureaux : geste et posture, avancement sur l'ergonomie, quels postes ont été visités ?	<p>Le secrétaire demande si l'infirmière a fait le tour des bureaux pour l'ergonomie. Madame Berthonnaud dit qu'elle a vu treize personnes, qu'il y a eu des demandes pour des bureaux assis/debout. Elle dit qu'une étude plus particulière va être menée sur le poste du standard.</p> <p>Monsieur Le Gall demande si des actions seront faites suite aux demandes.</p> <p>Madame Berthonnaud répond qu'elle attend de recenser tout le personnel pour donner suite.</p>	Service RH	Prochain CSE sécurité de juin
11. Y-a-t-il des postes isolés sans PTI ? (CSE sécurité du 18.10.2021 P.20) suite préventeur analyse du poste	<p>Le secrétaire dit que ce point a été remis à l'ordre du jour car le préventeur devait faire une analyse du poste cariste déchargement bobines suite à la visite d'inspection à ce poste. Le préventeur dit avoir échangé avec les opérateurs déchargement, il dit « le fait de les équiper de PTI ne représente pas d'avantage par rapport à la situation d'aujourd'hui ». Le préventeur dit que l'opérateur dispose d'un téléphone normal et n'a pas forcément besoin d'avoir un PTI.</p> <p>Monsieur Hamelle dit « plus isolé que le cariste déchargement, il y a qui » et n'approuve pas cette décision.</p> <p>Monsieur Maurice dit qu'une étude a été faite et a été rejetée par les opérateurs, donc pas de PTI pour le moment sauf l'extrême nécessité de mettre un PTI en place.</p> <p>Monsieur Hamelle fait constater qu'il y a un dysfonctionnement sur le PTI du presse-palettes. Monsieur Nigen dit qu'une vérification sera faite.</p>	Maintenance	Non précisé
12. Avancée de la prise en charge des risques psychosociaux dans le document unique (CSE du 13.12.2021)	<p>Monsieur Maurice dit que le DU a été complété, il dit que tous les managers ont été formés sur les RPS. Le comité de pilotage aura lieu le 29 mars 2022. Le comité est composé de : l'infirmière, du service de prévention des risques, de madame Berthonnaud, de madame Boulanger et à venir quelqu'un de la production.</p>		
13. Position de la direction pour mise à disposition du local syndical (CSE du 12.07.2021 / CSE du 22.11.2021 / CSE du 21.02.2022) suite	<p>Le secrétaire demande que la position de la direction soit claire pour mise à disposition du local syndical.</p> <p>Monsieur Maurice dit « le CSE bénéficie de la jouissance du portakabin et de la salle au-dessus de la qualité ».</p> <p>Les élus signalent qu'il n'y a pas de ligne téléphonique en état de marche dans les locaux précités.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'ils sont entrain de consulter le système informatique pour avoir une ligne dégroupée du réseau DS SMITH pour la salle ex-CHSCT. Pour le portakabin, monsieur Maurice dit qu'une ligne va être tirée pour avoir le téléphone interne, externe. Pour</p>	Direction	Non précisé

PROCES VERBAL REUNION CSE
SECURITE DU
21/03/2022

26/03/2023

	<p>I'internet, la direction propose de continuer avec la FLYBOX, le temps de réaliser les travaux prévus en 2023.</p> <p>La direction attribue la salle ex-CHSCT aux délégués syndicaux.</p>		
14. Organisation arrêt 924 et ZLM / démarrage des travaux ?	<p>Monsieur Nigen dit qu'il y a trois semaines de retard par rapport au planning initial dû aux ruptures de composants électroniques. Il dit que le 924 est aux enchères, une visite est prévue cette semaine d'une société Turque pour le voir.</p> <p>Semaine N°25, installation des tapis et des robots</p> <p>Semaine N°26, formation en salle pour une première partie des opérateurs</p> <p>Semaine N°27, formation en journée sur machine</p> <p>Semaines 28 & 29 en 2x8, formations avec bobst en journée</p> <p>Samedi 2 formation des électros</p> <p>Samedi 9 & 16 formation des mécanos</p> <p>Semaine N°32 en journée</p> <p>Semaines N°33 & 34 en 2x8 avec le formateur bobst</p> <p>Samedi 13 formation électros,</p> <p>Samedi 20 et 27 août formation mécanos</p> <p>D'après la direction, les formations de la maintenance et des opérateurs sont calées en fonction des vacances.</p> <p>Monsieur Maurice dit qu'il n'y aura pas de 4x8 compte tenu du bon fonctionnement de Durtal.</p>		A suivre
15. Transmission du rapport annuel final (CSE du 22.11.2021 P.8) (CSE du 23.12.2021) suite	<p>Le préventeur dit qu'il a modifié le rapport annuel suite aux remarques mais il reste trois points à vérifier à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de salariés atteints d'une maladie professionnelle - nombre de réunions extraordinaires - appel à expertise <p>Madame Berthonnaud ne nous donne pas de date pour communiquer les trois points cités.</p>	Service RH	Non précisé A suivre

PROCES VERBAL REUNION CSE

SECURITE DU

21/03/2022

26/03/2023

16. Passage en revue des derniers risques noirs

RISQUES NOIRS DEPUIS LE 13/12/2021

N°	Date	Poste de travail	Description	Action corrective	État
2669	08/03/2022	Voirie Nord	Après avoir accroché la remorque et vérifié l'accrochage, le chauffeur CFTA a commencé à rouler quand au 1 virage, la remorque s'est décrochée. Remorque chargée de 28t de bouteilles d'eau.	Constat de l'incident avec les responsables CFTA et remorquage Demander à CFTA de ne plus stationner de remorque chargée sur le site.	TRAITÉ
2667	03/03/2022	Broyeur à plaques	Lors d'une manœuvre pour placer la caisse de déchets sur le tapis broyeur, elle a glissé des fourches du chariot 4875 et heurté la vitre de la cabine d'insonorisat.	Le cariste signale qu'après un arrêt, le chariot freine brusquement et le mat perd de la pression, inclinant les fourches vers le bas.	EN COURS
2642	18/02/2022	CARISTE DÉCHARGEMENT	Le chariot avec une bobine dans la pince, sans conducteur au poste de conduite (= au parc) s'est mis à reculer tout seul dans la pente. Il a été arrêté dans sa course par une barrière de protection .	Vérification de la présence du défaut à vide. Consignation du chariot. Demande d'intervention APROLIS.	TRAITÉ
2605	04/02/2022	CARISTE EXPÉDITION	Un prestataire a entrepris de changer les pneus sur un porteur à quai. En l'absence de balisage le cariste a commencé le chargement.	Arrêt de l'activité de chargement et information des caristes expéditions. Signalement de situation dangereuse à PROFIL+.	TRAITÉ
2593	25/01/2022	BOBST 2000-4	Cadre forme sorti lors du retour sur les bras.	Remise en sécurité du cadre, et interdiction de le ressortir avant intervention maintenance. Vérification et réglage de l'écartement des Bras	TRAITÉ
2584	13/01/2022	CHAUFFEURS PL	Heurt entre un camion DSSP et CFTA lors de manœuvres de mise à quai.	Informier l'ensemble des chauffeurs intervenants sur le site de l'incident et rappeler les consignes de prudence.	TRAITÉ
2574	11/01/2022	BOBST 2000-4	Un conducteur est passé sous la porte arrière de la machine pour régler la guillotine supérieur. Pas de consignation ni AU	Arrêt de l'opération + Rappel des consignes	TRAITÉ

17. Résultats sécurités à fin février

Indicateurs prévention au 01/03/2022

Indicateurs	YTD 2019-2020	YTD 2020-2021	YTD 2021-2022	Objectifs
Tf1 (AT AA)	3,79	19,17	3,97	3,55
Tf2 (AT AA+SA)	7,58	19,17	3,97	10,65
%SR	0,06	0,26	0,19	0,13
Total accidents (AT AA+AT SA)	2	5	1	NA
Total accidents intérimaires	0	0	2	NA
Total 1er Soins (CDI + intérimaires)	13	13	26	NA
Tf3 intérimaires (AT + soins)	79,58	73,19	158,12	72

Monsieur Maurice dit que pour l'instant l'objectif des HSE sera atteint.

Indicateurs	Réalisé	Objectif mensuel	Cumul 2021-2022	Objectif exercice
Nb de VCS	31	30	341	360
Nb d'accueils sécurité	7	-	47	100%
Nb de STOP 5	56	25	330	300
Nb d'observations HSE	59	35	370	420
% d'observations HSE clôturées	47%	80%	68%	80%
Nb de participants aux 1/4h. sécurité	19	50	861	1080

**PROCES VERBAL REUNION CSE
SECURITE DU
21/03/2022**

26/03/2023

18.BDU (base de données économiques)	<p>Le secrétaire transféra les remarques de janvier et février via les powers points. Il demande qui et quand la partie investissement sera mise à jour. La direction répond que c'est la contrôleur de gestion qui remplira la partie investissement et la mise à jour sera faite en fin d'exercice.</p> <p>L'effectif à fin février est à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 211 CDI - 35 ETP intérimaires - 7 ETP heures supplémentaires - Effectif moyen à 220 - <p>Madame Berthonnaud dit que la déclaration doit être faite au mois d'avril pour la situation des travailleurs handicapés pour 2020.</p> <p>Le secrétaire demande d'inclure le salaire de base conventionnel branche des cadres et le salaire de base DSSP Bretagne cadres, demande faite pour les NAO 2022.</p> <p>Le secrétaire demande de rajouter les avantages en nature des cadres et les montants dans le libellé 'Rémunération' : Primes & Avantages.</p> <p>Le secrétaire demande de rajouter les sociétés qui font de la sous-traitance pour DS SMITH Bretagne ainsi que le montant global.</p> <p>Le secrétaire demande de rajouter également le coût de la société ASIA (sous-traitant pour la présence de l'infirmière)</p> <p>Document annexé au procès-verbal (power point)</p>		Service RH	15 avril
19.Prime pour le personnel combinés et périphérique travaillant le samedi matin	<p>Monsieur Maurice réitère sa réponse faite lors du CSE extraordinaire du 28 février 2022 à savoir : un pont sera fait à l'issue de ce projet, ils jugeront de la contribution des uns et des autres à travers un comité de direction.</p> <p>Monsieur Le Gall dit que la réponse apportée n'a pas satisfait le personnel.</p> <p>FIN DE REUNION A 17H25</p> <p>PROCHAINE REUNION LE 25 AVRIL 2022</p>			